

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805011-001

Résultats partiels du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 17/05/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 02/05/2018**Commémoratifs :****Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805011/2/1	CR/18/B3f/ET/1/10		Chair crue crevette		22g	30/03/18	-11°C	Non
201805011/3/1	CR/18/B3f/ET/2/10		Chair crue crevette		28g	19/04/18	-9°C	Non
201805011/4/1	CR/18/B3f/ET/3/10		Chair crue crevette		22g	27/03/18	-9°C	Non
201805011/5/1	CR/18/B3f/ET/5/10		Chair crue crevette		18g	27/03/18	-11°C	Non
201805011/6/1	CR/18/B3f/ET/6/10		Chair crue crevette		28g	30/03/18	-11°C	Non
201805011/7/1	CR/18/B3f/ET/7/10		Chair crue crevette		28g	19/04/18	-9°C	Non
201805011/8/1	CR/18/B3f/ET/8/10		Chair crue crevette		28g	19/04/18	-11°C	Non

**Echantillon : 201805011/2/1**

CR/18/B3f/ET/1/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/3/1**

CR/18/B3f/ET/2/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/4/1**

CR/18/B3f/ET/3/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/5/1**

CR/18/B3f/ET/5/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/6/1**

CR/18/B3f/ET/6/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/7/1**

CR/18/B3f/ET/7/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

**Echantillon : 201805011/8/1**

CR/18/B3f/ET/8/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 14/05/18	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**


Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805011-002**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 18/05/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 02/05/2018

**Commémoratifs :**

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805011/1/1	CR/18/B1/SU/2/2		Chair crue crevette		17,4g	17/04/18	-8°C	Non

**Echantillon : 201805011/1/1**

CR/18/B1/SU/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805011-002**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 18/05/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 02/05/2018

**Commémoratifs :**

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805011/1/1	CR/18/B1/SU/2/2		Chair crue crevette		17,4g	17/04/18	-8°C	Non

**Echantillon : 201805011/1/1**

CR/18/B1/SU/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 15/05/18	<= 25	25	-

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.



Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805024-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 25/05/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 03/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 : crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805024/1/1	CR/18/B3c/Hg/1/4	Crevette	Chair crue crevette		28 g	19/04/18	- 11°	Non
201805024/2/1	CR/18/B3c/Hg/2/4	Crevette	Chair crue crevette		28 g	19/04/18	- 11°	Non

## Echantillon : 201805024/1/1

CR/18/B3c/Hg/1/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercuré</b> Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 24/05/18	0.03 +/- 0.007	0,014	0,028

## Echantillon : 201805024/2/1

CR/18/B3c/Hg/2/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercuré</b> Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 24/05/18	0.029 +/- 0.007	0,014	0,028

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805025-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 08/06/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 03/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805025/1/1	CR/18/B1/AN/4/5	Crevette	Chair crue crevette		17,4g	17/04/18	-8°C	Non

**Echantillon : 201805025/1/1**

CR/18/B1/AN/4/5

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 09/05/18	Absence

Le responsable technique  
**Aurélié TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805033-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 17/05/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 04/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevettes.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805033/1/1	CR/18/B3f/BS/13/14	Crevette	Chair crue crevette		17,4g	17/04/18	-8°C	Non

## Echantillon : 201805033/1/1

CR/18/B3f/BS/13/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Sulfites (SO2)</b> NF EN 1988-1 Date d'analyse: 14/05/18	134	-	10

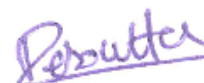
Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805034-001**

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 10/07/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 04/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevettes.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805034/1/1	CR/18/B3e/VERT/1/2	Crevette	Chair crue crevette		27g	16/04/18	-8°C	Non
201805034/2/1	CR/18/A6/NI/1/1	Crevette	Chair crue crevette		17,4g	17/04/18	-8°C	Non
201805034/3/1	CR/18/A6/CH/1/3	Crevette	Chair crue crevette		27g	23/04/18	-11°C	Non

**Echantillon : 201805034/1/1**

CR/18/B3e/VERT/1/2

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorant triphenylméthane (2018/ST041) selon VM ATPM01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM ATPM01) n'a été détectée

**Echantillon : 201805034/2/1**

CR/18/A6/NI/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitroimidazoles (2018/ST041) selon VM-ANDZ01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANDZ01 ) n'a été détectée

**Echantillon : 201805034/3/1**

CR/18/A6/CH/1/3

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2018/ST041) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST041 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805040-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 01/06/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 07/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 : crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805040/1/1	CR/18/B3c/Pb/Cd/1/ 2	Crevette	Chair crue crevette		17.4 g	17/04/18	-8°	Non

## Echantillon : 201805040/1/1

CR/18/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/05/18	<= 0.005	0,003	0,005
<b>Plomb</b> Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/05/18	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805057-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 10/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 09/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805057/1/1	CR/18/B3a/B3b/B2c/1/4	Crevette	Chair crue crevette			24/04/18	-6°	Non

**Echantillon : 201805057/1/1**

CR/18/B3a/B3b/B2c/1/4

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2018/ST041)</b> GC - MS/MS et GC - ECD et LC - MS/MS selon PS-PSFH01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste PS-PSFH01) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST041 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805159-003**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 07/06/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805159/1/1	CR/18/B2a/AV /1/1	Crevette	Chair crue crevette		34.9g	14/05/18	-18°C	Non

## Echantillon : 201805159/1/1

CR/18/B2a/AV /1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Avermectines</b> HPLC - LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	Aucune des 6 molécules recherchées n'a été détectée	
<b>Abamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10
<b>Doramectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10
<b>Emamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10
<b>Eprinomectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10
<b>Ivermectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10
<b>Moxidectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/18	<= 10	10

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805160-001**

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 10/08/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805160/1/1	CR/18/B1/AN/5/5	Crevette	Chair crue crevette		13-54	14/05/18	-5°C	Non

**Echantillon : 201805160/1/1**

CR/18/B1/AN/5/5

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 08/06/18	Absence



Le responsable technique  
**Aurélie TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du  
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805163-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/06/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805163/1/1	CR/18/B3c/Hg/3/4	Crevette	Chair crue crevette		13-54	14/05/18	-5°C	Non

## Echantillon : 201805163/1/1

CR/18/B3c/Hg/3/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercure</b> Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.028 +/- 0.007	0,014	0,028

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805164-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 17/07/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805164/1/1	CR/18/B3a/HAP/1/1	Crevette	Chair crue crevette		13-54	14/05/18	-5°C	Non

## Echantillon : 201805164/1/1

CR/18/B3a/HAP/1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
<b>Benzo(a) pyrène (2018/ST019)</b> Date d'analyse: 08/06/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	<0.02 µg/kg de poids frais	c.f. annexe rapport du laboratoire sous-traitant 18.762
<b>HAP (somme des benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(a)fluoranthène, chrysène) (2018/ST019)</b>	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	Somme lowerbound des "HAP4"=0.0 µg/kg de poids frais	

Les analyses portant la mention 2018/ST019 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805165-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 12/06/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805165/1/1	CR/18/B3f/BS/14/14	Crevette	Chair crue crevette		13-54	16/05/18	-5°C	Non

## Echantillon : 201805165/1/1

CR/18/B3f/BS/14/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Sulfites (SO2)</b> <b>NF EN 1988-1</b> <b>Date d'analyse: 11/06/18</b>	69	-	10

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805166-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 10/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 29/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805166/1/1	CR/18/A6/CH/2/3	Crevette	Chair crue crevette			16/05/18	-5°C	Non
201805166/2/1	CR/18/A6/CH/3/3	Crevette	Chair crue crevette		33g	17/05/18	-18°C	Non
201805166/3/1	CR/18/B3e/VERT/2/2	Crevette	Chair crue crevette		13-4	14/05/18	-5°C	Non
201805166/4/1	CR/18/B3a/B3b/B2c/3/4	Crevette	Chair crue crevette		13-4	14/05/18	-5°C	Non
201805166/5/1	CR/18/B3a/B3b/B2c/4/4	Crevette	Chair crue crevette		16-14	15/05/18	-5°C	Non



**Echantillon : 201805166/1/1**

CR/18/A6/CH/2/3

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2018/ST041) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

**Echantillon : 201805166/2/1**

CR/18/A6/CH/3/3

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2018/ST041) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

**Echantillon : 201805166/3/1**

CR/18/B3e/VERT/2/2

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorant triphenylméthane (2018/ST041) selon VM ATPM01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM ATPM01) n'a été détectée

**Echantillon : 201805166/4/1**

CR/18/B3a/B3b/B2c/3/4

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2018/ST041) GC - MS/MS et GC - ECD et LC - MS/MS selon PS- PSFH01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste PS-PSFH01) n'a été détectée

## Echantillon : 201805166/5/1

CR/18/B3a/B3b/B2c/4/4

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2018/ST041)</b> GC - MS/MS et GC - ECD et LC - MS/MS selon PS- PSFH01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste PS-PSFH01) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST041 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806090-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 21/06/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 12/06/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevettes.

Numéro échantillon	Identification	Prélèvement	Date prélèvement	Origine	DLC	Température réception	Congélation LNC
201806090/1/1	CR/18/B3f/BS/1/1 4		30/03/18			-15°C	Non
201806090/2/1	CR/18/B3f/BS/3/1 4		06/06/18			-15°C	Non
201806090/3/1	CR/18/B3f/BS/5/1 4		30/03/18			-15°C	Non
201806090/4/1	CR/18/B3f/BS/6/1 4		19/03/18			-15°C	Non
201806090/5/1	CR/18/B3f/BS/7/1 4		19/03/18			-15°C	Non

Numéro échantillon	Identification	Prélèvement	Date prélèvement	Origine	DLC	Température réception	Congélation LNC
201806090/6/1	CR/18/B3f/BS/8/14		04/04/18			-15°C	Non
201806090/7/1	CR/18/B3f/BS/9/14		19/04/18			-15°C	Non
201806090/8/1	CR/18/B3f/BS/10/14		19/04/18			-15°C	Non
201806090/9/1	CR/18/B3f/BS/11/14		19/04/18			-15°C	Non
201806090/10/1	CR/18/B3f/BS/12/14		06/06/18			-15°C	Non

**Echantillon : 201806090/1/1**

prélevé le 30/03/2018

CR/18/B3f/BS/1/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	63	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/2/1**

prélevé le 06/06/2018

CR/18/B3f/BS/3/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	99	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/3/1**

prélevé le 30/03/2018

CR/18/B3f/BS/5/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	77	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/4/1**

prélevé le 19/03/2018

CR/18/B3f/BS/6/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	92	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/5/1**

prélevé le 19/03/2018

CR/18/B3f/BS/7/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	86	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/6/1**

prélevé le 04/04/2018

CR/18/B3f/BS/8/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	88	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/7/1**

prélevé le 19/04/2018

CR/18/B3f/BS/9/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	84	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/8/1**

prélevé le 19/04/2018

CR/18/B3f/BS/10/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	62	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/9/1**

prélevé le 19/04/2018

CR/18/B3f/BS/11/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	62	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201806090/10/1**

prélevé le 06/06/2018

CR/18/B3f/BS/12/14

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 13/06/18	56	-	10

Commentaires sur l'échantillon :

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806106-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 06/07/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 13/06/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevettes.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806106/1/1	CR/18/B1/AN/1/5	Crevette	Chair crue crevette		22 g	04/06/18	-15°	Non
201806106/2/1	CR/18/B1/AN/2/5	Crevette	Chair crue crevette		28 g	06/06/18	-15°	Non



**Echantillon : 201806106/1/1**

CR/18/B1/AN/1/5

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 06/07/18	Absence

**Echantillon : 201806106/2/1**

CR/18/B1/AN/2/5

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 06/07/18	Absence

Le responsable technique  
**Auréli TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806152-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 27/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 19/06/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018. Plan crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806152/1/1	CR/18/A6/NF/1/1	Crevette	Chair crue crevette		40 g	06/06/18	- 15°	Non

**Echantillon : 201806152/1/1**

CR/18/A6/NF/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2018/ST053) selon VM-ANFM03 Date d'analyse: 06/08/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANFM03) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST053 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806156-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/07/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 19/06/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018. Plan crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806156/1/1	CR/18/B3c/Hg/4/4	Crevette	Chair crue crevette			30/03/18	- 15°	Non

## Echantillon : 201806156/1/1

CR/18/B3c/Hg/4/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercure</b> Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 03/07/18	<= 0.028	0,014	0,028

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806157-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 26/10/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 19/06/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018. Plan crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806157/1/1	CR/18/B3a/PCDD/1/1	Crevette	Chair crue crevette		28 g	06/06/18	- 15°	Non

## Echantillon : 201806157/1/1

CR/18/B3a/PCDD/1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
<b>Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059)</b> Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,020 +/- 0,003 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
<b>PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059)</b> Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,012 +/- 0,003 pg/g de poids frais	
<b>Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059)</b> Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,031 +/- 0,006 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
<b>Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2018/ST059)</b> Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,035 +/- 0,009 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Commentaires sur l'échantillon : Taux de matière grasse extraite : 1,65%

**Les analyses portant la mention 2018/ST059 ont été sous-traitées à: LABERCA**


Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807250-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 22/08/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 30/07/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807250/1/1	CR/18/B3f/ET/4/10	Crevette	Chair crue crevette		20 gr	20/07/18	-5°C	Non



## Echantillon : 201807250/1/1

CR/18/B3f/ET/4/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Ethoxyquine</b> HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 16/08/18	0.025 +/- 0.004	-	0,01

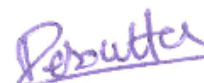
Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807251-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 27/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 30/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807251/1/1	CR/18/B3a/B3b/B2c/2/4	Crevette	Chair crue crevette		20 gr	20/07/18	-5°C	Non

**Echantillon : 201807251/1/1**

CR/18/B3a/B3b/B2c/2/4

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2018/ST053)</b> GC - MS/MS et GC - ECD et LC - MS/MS selon PS-PSFH01 Date d'analyse: 06/08/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste PS-PSFH01) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST053 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807251-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 27/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 30/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807251/1/1	CR/18/B3a/B3b/B2c/2/4	Crevette	Chair crue crevette		20 gr	20/07/18	-5°C	Non

**Echantillon : 201807251/1/1**

CR/18/B3a/B3b/B2c/2/4

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2018/ST053)</b> GC - MS/MS et GC - ECD et LC - MS/MS selon PS-PSFH01 Date d'analyse: 06/08/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste PS-PSFH01) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2018/ST053 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY**

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808096-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 18/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 14/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808096/1/1	CR/18/B1/AN/3/5	Crevette	Chair crue crevette		22 g	08/08/18	-12.4°	Non

**Echantillon : 201808096/1/1**

CR/18/B1/AN/3/5

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 17/08/18	Absence

Le responsable technique  
**Aurélié TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808097-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 04/09/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 14/08/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808097/1/1	CR/18/B3c/Pb/Cd/2/ 2	Crevette	Chair crue crevette		40 g	08/08/18	-12.4°	Non



## Echantillon : 201808097/1/1

CR/18/B3c/Pb/Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 31/08/18	<= 0.005	0,003	0,005
<b>Plomb</b> Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 31/08/18	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808098-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 07/09/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 14/08/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808098/1/1	CR/18/B1/SU/1/2	Crevette	Chair crue crevette		28 g	08/08/18	-12.4°	Non

# Echantillon : 201808098/1/1

CR/18/B1/SU/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 29/08/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 29/08/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 29/08/18	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 29/08/18	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 29/08/18	<= 25	25	-

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808099-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 22/08/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 14/08/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808099/1/1	CR/18/B3f/ET/9/10	Crevette	Chair crue crevette		22 g	08/08/18	-12.4°	Non
201808099/2/1	CR/18/B3f/ET/10/10	Crevette	Chair crue crevette		22 g	08/08/18	-12.4°	Non

## Echantillon : 201808099/1/1

CR/18/B3f/ET/9/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 16/08/18	<= 0.01	-	0,01

## Echantillon : 201808099/2/1

CR/18/B3f/ET/10/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 16/08/18	<= 0.01	-	0,01

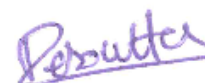
Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808177-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 07/09/2018

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 27/08/2018

**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808177/1/1	CR/18/B3f/BS/2/14	Crevette	Chair crue crevette		22 gr	08/08/18	-12.4°	Non
201808177/2/1	CR/18/B3f/BS/4/14	Crevette	Chair crue crevette		22 gr	08/08/18	-12.4°	Non

**Echantillon : 201808177/1/1**

CR/18/B3f/BS/2/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/18	58	-	10

**Echantillon : 201808177/2/1**

CR/18/B3f/BS/4/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

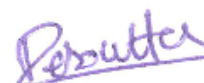
Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/18	75	-	10

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.